



## droit de visite non respecter a cause du travail

Par **fabrice59**, le **19/01/2012** à **19:59**

Madame, monsieur

A ce jour je suis séparer de mon ex\_conjointe qui en meme temps à demander la garde définitif de notre fils agée de 6 ans. je suis salarié dans une clinique privée depuis 2007 et je perçois un salaire de 1100 euros par mois mon conjoint est au chômage depuis juin 2011 et je dois lui donner obligtoirement 130 euros de pension alimentaire. Ma question est de savoir si elle peut se permettre de me harceler quotidiennement parce que je ne peux pas toujours prendre mon fils le 1er, 3eme et 5 eme week de chaque moi ainsi que le 2 eme et 4 eme mercredi. Travaillant dans une clinique je me retrouve parfois amené à travailler de temps en temps deux week end de suite. La derniere fois que j ai demander a mon conjoint de garder mon fils le temps que je travailler et celle ci en à profiter pour porter plainte pour agrésion sexuelle donc il s'est retrouvé en garde à vu jusqu a ce que mon fils et ma famille viennent témoigner et démontrer que ce n'était qu'un coup monté. Que faire ? peut elle m'obliger a le prendre si je travail car mon conjoint ne veut plus le garder et je comprends ? Quels sont mes droits ? Cordialement

Par **Claralea**, le **22/01/2012** à **16:54**

J'ai pas trop compris entre les conjoints et conjointes, si vous etes le père ou la mère...

Le droit de visite et d'hebergement est un droit et non une obligation. Il faut que l'autre parent soit tout de meme informé assez tot afin qu'il puisse s'organiser pour l'enfant.

Par contre, l'autre parent peut demander une augmentation de la PA si vous ne prenez pas l'enfant quand c'est votre DVH. Car du coup c'est lui qui en a encore la charge financière alors que l'enfant aurait du etre avec vous